



Poubelles du voisin

Par natoche

Bonjour,

Depuis quelques temps notre voisin se permet de laisser ses poubelles sur le trottoir devant notre maison pendant des jours, des semaines. Nous avons informé la mairie qui ne fait rien. Que pouvons nous faire ?

Merci de votre réponse.

Par chance

"Si votre voisin laisse ses ordures sur le trottoir devant chez lui, il occupe illégalement le domaine public. Vous pouvez en référer à la mairie de votre commune afin que le maire puisse mettre en ?uvre ses pouvoirs de police et faire le nécessaire auprès de votre voisin pour que le trouble cesse."

Par janus2

Vous pouvez en référer à la mairie de votre commune afin que le maire puisse mettre en ?uvre ses pouvoirs de police et faire le nécessaire auprès de votre voisin pour que le trouble cesse.

Nous avons informé la mairie qui ne fait rien.

!!!

Par chance

"Si votre voisin laisse ses ordures sur le trottoir devant chez moi, il occupe illégalement le domaine public. Vous pouvez en référer à la mairie de votre commune afin que le maire puisse mettre en ?uvre ses pouvoirs de police et faire le nécessaire auprès de votre voisin pour que le trouble cesse" Adressez une lettre en recommandé avec accusé de réception à votre maire en lui rappelant ses obligations